

Recours au Règlement

mander au ministre s'il peut informer la Chambre sur les travaux de la Chambre dans les prochains jours, peut-être jusqu'à mercredi ou jeudi prochains?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain sera un jour réservé à l'opposition.

Lundi et mardi de la semaine prochaine, nous commencerons la troisième lecture du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, et nous passerons ensuite à l'étape du rapport de l'étude du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

La Chambre passera ensuite à la deuxième lecture du projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt. Mercredi de la semaine prochaine sera un jour réservé à l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MANIFESTATIONS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai donné aux deux partis préavis de la question que je soulève. C'est une question de régie interne qui touche aux nouveaux règlements concernant les manifestations sur la colline du Parlement.

Avant de poser ma question au leader du gouvernement à la Chambre, je lui rappelle, premièrement, que la demande de nouveaux règlements en la matière venait de la Colline même et qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité et d'accès aux immeubles, de libérer le passage pour les députés et leur personnel et, plus important encore, pour les véhicules d'urgence. Étant donné que la question des manifestations et de la possibilité pour les Canadiens de venir au Parlement exprimer leurs vues préoccupe plusieurs députés de tous les partis, et puisque les règlements qui ont été arrêtés ne sont pas le fruit d'une consultation complète au sein des partis, le ministre renverra-t-il cette question à un comité permanent?

Je lui en parle parce que je veux m'assurer que ces règlements satisfont aux besoins en matière de sécurité des gens qui travaillent ici tout en respectant le droit légitime des citoyens de venir manifester sur la colline du Parlement, tout particulièrement leur droit de manifester

ter dans le grand escalier central à l'extérieur, une chose qui n'est pas très claire si vous lisez ces règlements.

L'escalier central est situé à l'extérieur de l'édifice. Elle a servi de lieu de manifestations publiques et de tribune au chef de l'opposition et à d'autres personnalités politiques. Je voudrais m'assurer qu'on examinera minutieusement ce règlement afin de protéger les droits du public.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cette décision a été prise avant que j'occupe mes fonctions actuelles au Bureau de régie interne.

Selon le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 1989 du Bureau de régie interne, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique y était présent, de même que le député de Kamloops et le leader parlementaire du Parti libéral, l'actuel chef de l'opposition officielle. Il y avait également des représentants de notre parti, bien entendu.

On a demandé alors que le Président écrive, au nom du Bureau de régie interne, une lettre au ministre des Travaux publics pour lui demander de faire modifier les règlements sur les nuisances, afin de permettre au ministre de désigner certains endroits sur la colline du Parlement où il serait possible de tenir des manifestations et d'autres activités. Le ministre ou un agent de la paix pourrait aussi interdire l'accès à toute personne ne se pliant pas à cette décision.

Manifestement, le message du Bureau de régie interne montre qu'on souhaite réserver un endroit sur la colline du Parlement pour les manifestations. On a le désir tout à fait légitime de permettre ces manifestations. C'est ce qu'a fait le ministère des Travaux publics. L'établissement des règlements tient compte de l'opinion publique et de sa réaction. C'est là une possibilité qui s'offre.

Il s'agit de tenir compte du droit qu'ont manifestement les gens de venir exprimer leur point de vue sur la Colline, mais également des facteurs «nuisances» et «sécurité» lorsque des gens ont un comportement qui, à mon avis, dépasse dans certains cas les limites du raisonnable. Comme mon bureau est de ce côté de l'édifice, je suis parfois incapable d'ouvrir ma fenêtre. En fait, il est parfois impossible de travailler même avec la fenêtre fermée, tellement les manifestations sont bruyantes. Après une année et demie, le message à transmettre, s'il y en a un, a déjà été entendu.

Il n'y a rien de terrible à dire, et tous les partis, notamment celui du député, se sont entendus là-dessus, que ces manifestations ne devraient pas en arriver à